

Massy, le 13 février 2015

## Engouement remarquable pour la 1<sup>ère</sup> offre au public<sup>1</sup> de Quantum Genomics : 11,2 M€ levés

- 🌀 Forte demande de 33,2 M€, soit 3,4 fois l'offre globale
- 🌀 Prix de l'action fixé en haut de fourchette à 6,30 €
- 🌀 Plus forte demande des investisseurs particuliers pour une PME/ETI dans le cadre d'une offre au public en 2015 : 14,5 M€
- 🌀 Reprise des négociations le 18 février 2015

Quantum Genomics (Alternext - FR0011648971 - ALQGC), société biopharmaceutique dont la mission est de développer de nouvelles thérapies pour des besoins médicaux non satisfaits dans le domaine des maladies cardiovasculaires, annonce le très large succès de sa première offre au public sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

La demande globale s'est élevée à 5 270 122 titres correspondant à 33,2 M€. Le placement global, principalement destiné aux investisseurs institutionnels, a été sursouscrit 2,1 fois. L'offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques en France, a été sursouscrite 14,8 fois le nombre de titres initialement prévu d'allouer.

Constatant la forte demande de titres, le Conseil d'administration de Quantum Genomics, réuni ce jour, a fixé le prix de l'augmentation de capital à 6,30 € par action, correspondant au haut de la fourchette indicative du prix de l'offre. Il a en outre décidé d'exercer intégralement la clause d'extension.

Quantum Genomics a consenti à Invest Securities une option de surallocation, exerçable jusqu'au 13 mars 2015 (inclus), portant sur un nombre maximum de 267 375 actions nouvelles, soit un montant maximum d'environ 1,7 M€.

A l'issue de l'opération, le capital de Quantum Genomics est désormais composé de 6 592 587 actions. Sur la base du prix de l'offre (6,30 €), la capitalisation boursière de Quantum Genomics ressort à 41,5 M€.

### Lionel Ségard, PDG de Quantum Genomics, déclare :

*« Nous sommes très heureux du succès de notre opération. Nous avons réussi à convaincre des investisseurs, français mais aussi étrangers, de nous accompagner pour développer nos candidats-médicaments pour lutter contre l'hypertension artérielle et l'insuffisance cardiaque. Nous sommes aussi particulièrement fiers d'avoir reçu la plus importante demande de la part des particuliers dans le cadre d'une offre au public en 2015 grâce à un message fédérateur autour des pathologies majeures que nous souhaitons combattre. Nous avons désormais les moyens de poursuivre nos essais cliniques tout en travaillant sur le business développement pour valoriser notre innovation. »*

<sup>1</sup> Quantum Genomics est cotée depuis avril 2014 sur le compartiment « Privé » d'Alternext Paris.

## Une levée de fonds pour financer la phase IIa de QGC001 et poursuivre les autres programmes de R&D

Cette augmentation de capital s'inscrit notamment dans le cadre du lancement des études cliniques de phase IIa pour la molécule QGC001. Ce candidat-médicament « *first-in-class* », premier d'une nouvelle classe thérapeutique pour le traitement de l'hypertension artérielle, a obtenu en novembre 2014 les autorisations afin d'initier une étude de phase IIa visant à prouver son efficacité sur des patients hypertendus.

Quantum Genomics a pour objectif d'aboutir, d'ici fin 2016, à la signature d'un accord de licence et/ou de partenariat avec un industriel de la santé pour assurer la poursuite du développement clinique de son produit QGC001, son enregistrement et sa commercialisation.

Par ailleurs, les fonds levés seront également destinés à financer la poursuite des autres programmes de R&D engagés à ce jour :

- Réalisation de deux études menées en parallèle de la phase IIa de QGC001, nécessaires à la préparation du dossier pour l'entrée en phase IIb (dite pivot) ;
- Avancement des études précliniques sur les combinaisons QGC011 avec d'autres médicaments antihypertenseurs et le produit « *best-in-class* » QGC006, en monothérapie dans l'hypertension artérielle (présentant une supériorité dans la même classe thérapeutique) ;
- Finalisation des études précliniques pour QGC101, pour la prévention et le traitement de l'insuffisance cardiaque, qui pourrait ensuite entrer directement en phase II.

## CONTACTS

### Quantum Genomics

Lionel Ségard  
Président-Directeur Général  
01 60 13 76 80

### Quantum Genomics

Marc Karako  
Vice-Président Finance - Relation  
investisseurs  
01 60 13 76 84  
[marc.karako@quantum-genomics.com](mailto:marc.karako@quantum-genomics.com)

### ACTUS

Jean-Michel Marmillon  
Relations Presse  
01 53 67 36 73  
[jmmarmillon@actus.fr](mailto:jmmarmillon@actus.fr)

## À PROPOS DE QUANTUM GENOMICS

Quantum Genomics est une société biopharmaceutique dont la mission est de développer de nouvelles thérapies pour des besoins médicaux non satisfaits dans le domaine des maladies cardiovasculaires, notamment l'hypertension artérielle et l'insuffisance cardiaque.

Quantum Genomics développe une nouvelle approche thérapeutique basée sur l'inhibition de l'Amino peptidase A au niveau cérébral (BAPAI - *Brain Amino peptidase A Inhibition*), résultat de plus de vingt années de recherche académique au sein des laboratoires du Collège de France, de l'INSERM, du CNRS et de l'université Paris Descartes.

Quantum Genomics est cotée sur le marché Alternext à Paris (code ISIN : FR0011648971 - mnémo : ALQGC).

## Intermédiaires financiers

Invest Securities  
Corporate Finance

Conseil

Invest Securities  
Société de Bourse

Chef de file & Teneur de livre

ACTUS  
finance & communication

Communication financière

## Caractéristiques de l'opération

### Prix de l'offre

Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global est fixé à 6,30 € par action, soit le haut de la fourchette indicative (5,40 € - 6,30 €).

### Taille de l'opération

Au total, l'émission représente une augmentation de capital d'un montant de 11,23 M€ (prime d'émission incluse) après exercice intégral de la clause d'extension.

1 782 500 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre.

Sur la base d'un capital social désormais composé de 6 592 587 actions, la capitalisation boursière de Quantum Genomics s'élève à 41,5 M€ (sur la base d'un prix de 6,30 €).

Quantum Genomics a consenti à Invest Securities une option de surallocation, exerçable jusqu'au 13 mars 2015 (inclus), portant sur un nombre maximum de 267 375 actions nouvelles, soit un montant maximum d'environ 1,7 M€.

### Répartition de l'opération

- 1 306 310 actions ont été souscrites par les investisseurs institutionnels dans le cadre du placement global (représentant environ 8,2 m€) dont 30% allouées à Téthys dans le cadre de son engagement de souscription. A l'issue de l'offre, avant exercice éventuel de l'option de surallocation, Téthys détient 12,1% du capital.
- 476 190 actions ont été souscrites par le public dans le cadre de l'offre à prix ouvert (représentant environ 3 m€). Les fractions d'ordres A1 seront servies à 39,5 % et les A2 ne le seront pas.

### Code de l'action

Libellé : QUANTUM GENOMICS  
Code ISIN : FR0011648971  
Code mnémonique : ALQGC  
Lieu de cotation : Alternext Paris

## **Eligibilité PEA, PEA-PME et à la réduction à l'ISF**

Quantum Genomics rappelle respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions Quantum Genomics émises dans le cadre de l'augmentation de capital peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.



L'augmentation de capital satisfait également aux conditions d'éligibilité à la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) du dispositif fiscal de la loi dite TEPA s'agissant de souscriptions au capital d'une PME. Les souscripteurs personnes physiques pourront, le cas échéant, faire la demande de l'attestation fiscale auprès de la société, qui la leur délivrera jusqu'à atteinte du plafond légal applicable. A ce jour, le montant pouvant encore faire l'objet d'une réduction ISF est de 2,0 M€.

Les demandes d'état individuel seront traitées par ordre d'arrivée, selon la règle du premier arrivé, premier servi. Dès lors que le plafond applicable sera atteint, la société ne délivrera plus d'attestation fiscale.

Les demandes d'attestation pourront être transmises par email, à [ggc@actus.fr](mailto:ggc@actus.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante :

**ACTUS finance & communication**  
**- Attestations QUANTUM GENOMICS -**  
**52 rue de Ponthieu**  
**75008 PARIS**

La société rappelle que la réduction d'ISF est également soumise au respect de certaines conditions par le souscripteur, si bien qu'il appartient à chaque souscripteur de vérifier que les critères d'éligibilité à ce dispositif fiscal s'appliquent à sa situation personnelle. Par ailleurs, les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction d'ISF ne peuvent pas figurer dans un PEA ou un PEA-PME.

### Calendrier indicatif

<b>mardi 17 février 2015</b>	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du placement global
<b>mercredi 18 février 2015</b>	Reprise de la cotation et début des négociations des actions nouvelles de la société sur le marché Alternext à Paris
<b>vendredi 13 mars 2015</b>	Date limite d'exercice de l'option de surallocation par le Chef de file et Teneur de livre Fin de la période de stabilisation éventuelle



## Avertissement

Des copies du Prospectus visé par l'AMF le 26 janvier 2015 sous le numéro I.15-036 sont disponibles sur le site Internet de la société ([www.quantum-genomics.com](http://www.quantum-genomics.com) ou [www.QGC-BOURSE.COM](http://www.QGC-BOURSE.COM)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), ainsi que sans frais et sur simple demande au siège social de la société, 2 -12 Chemin des Femmes, Bâtiment l'Odyssee, 91300 Massy, France.

**Le public est invité à prendre connaissance des risques décrits au chapitre IV « Facteurs de risques » et dans la deuxième Partie au chapitre II « Facteurs de risques liés à l'offre » du Prospectus.**

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Quantum Genomics (les « Actions ») dans un quelconque pays.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Quantum Genomics d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Quantum Genomics n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Quantum Genomics est présente.

Invest Securities, agissant en qualité d'agent stabilisateur, pourra, sans y être tenue, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 28 janvier au 28 février 2015 intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Quantum Genomics, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Quantum Genomics et sont susceptibles d'affecter leur cours.